

Liberté Égalité Fraternité

LE SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

4 étapes à suivre pour demander une voie d'orientation après la 2^{de}

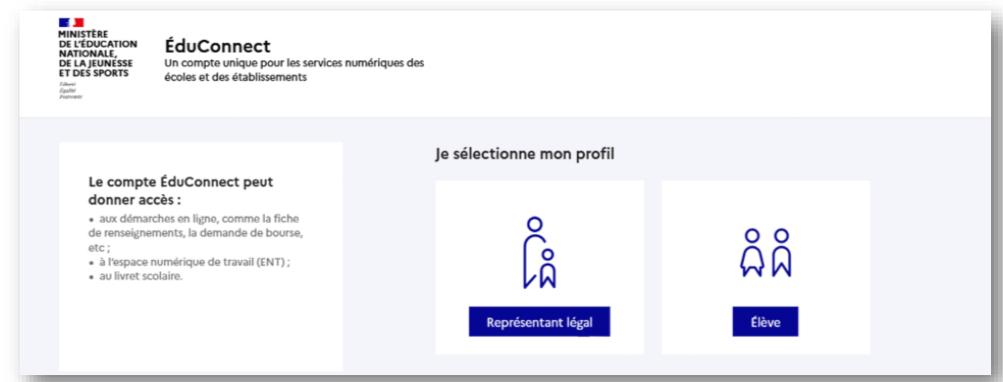


1. Connexion au service en ligne Orientation dans le portail Scolarité Services

Compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs



Connexion au portail Scolarité services avec mon compte Educonnect



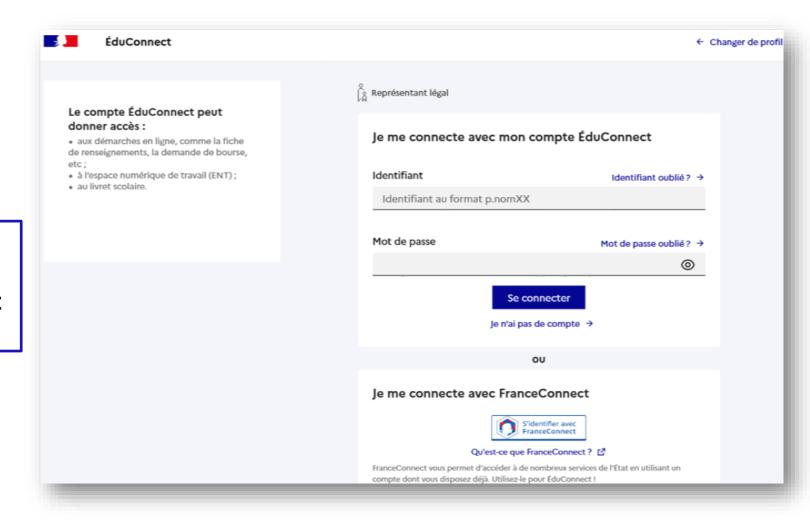
le compte d'un représentant légal permet de saisir les choix définitifs et de répondre aux propositions du conseil de classe ;

le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Connexion au portail Scolarité services avec mon compte Educonnect

Accès avec l'identifiant et le mot de passe de mon compte parent transmis par le chef d'établissement





Connexion au portail Scolarité services avec mon compte Educonnect

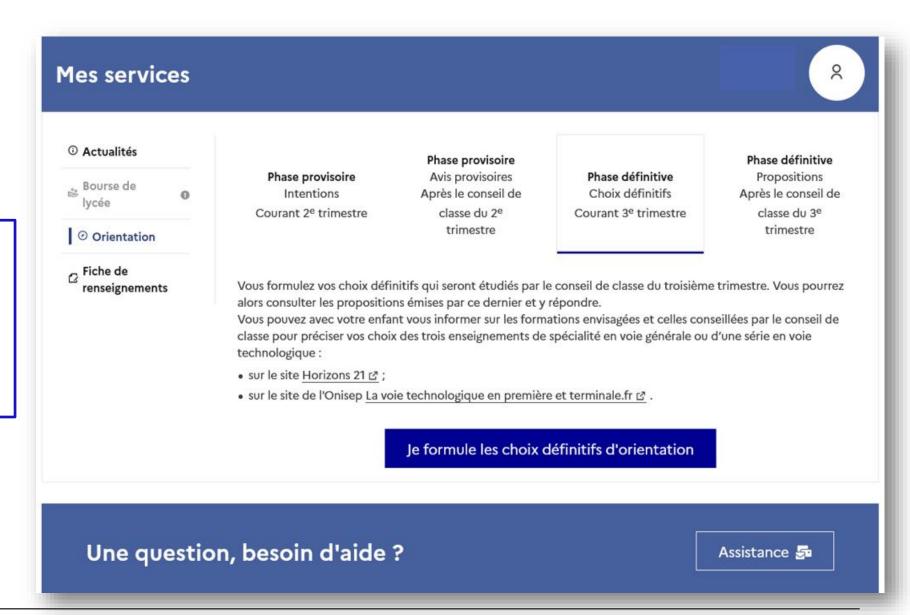
Accès au service en ligne Orientation



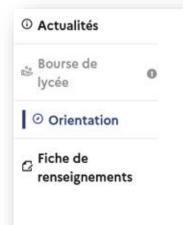




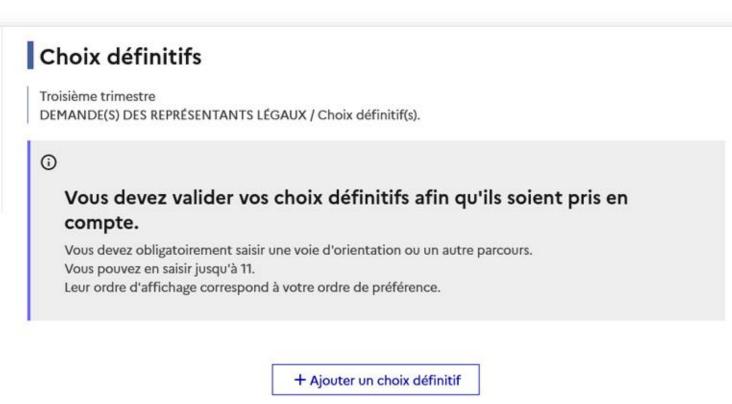
Un calendrier et une présentation de chaque phase permet de se repérer dans les différentes étapes avant de saisir les choix définitifs







Le bouton « + Ajouter un choix définitif» ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les choix doivent être validés pour être enregistrés



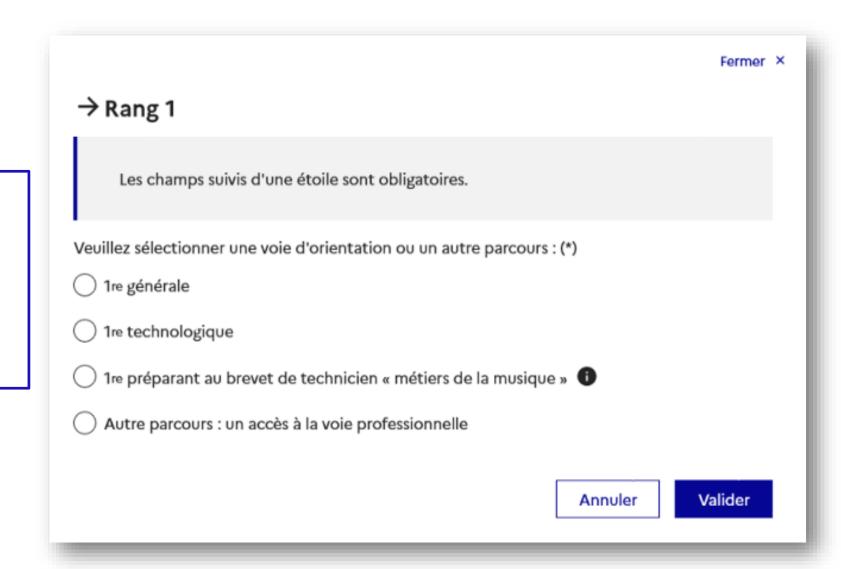
Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

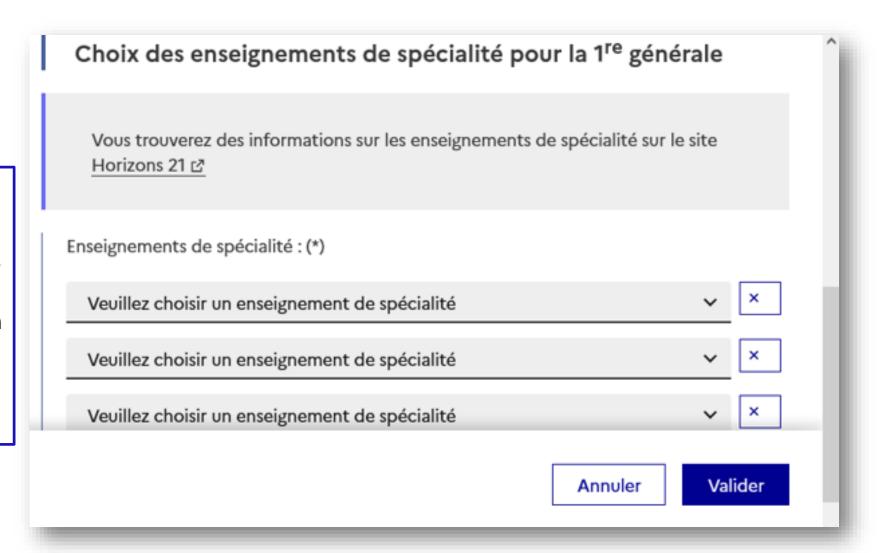


La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence.
Il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement



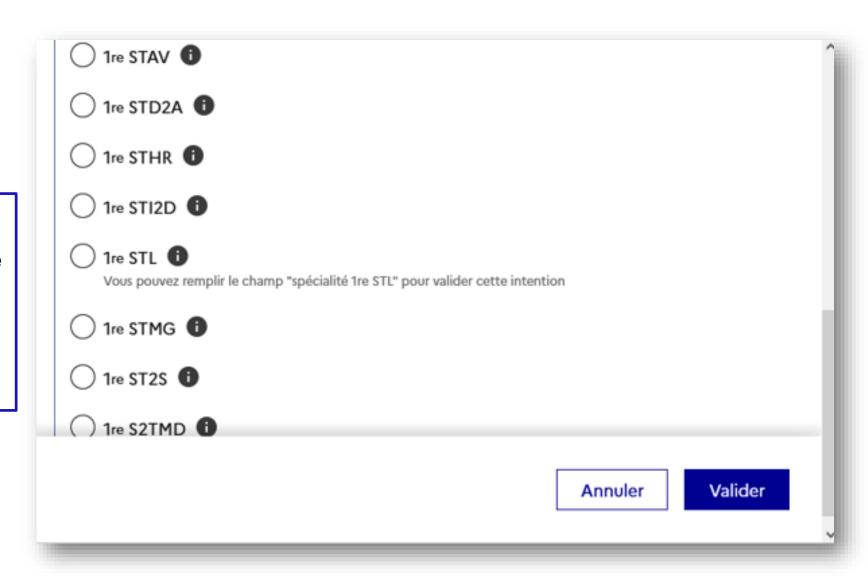


La sélection des trois enseignements de spécialité est présentée sous la forme de trois listes déroulantes, permettant de faire la sélection sans restriction dans l'établissement ou hors établissement





Après la sélection de la 1^{re} technologique, la série doit être indiquée ; il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de hiérarchiser ces choix





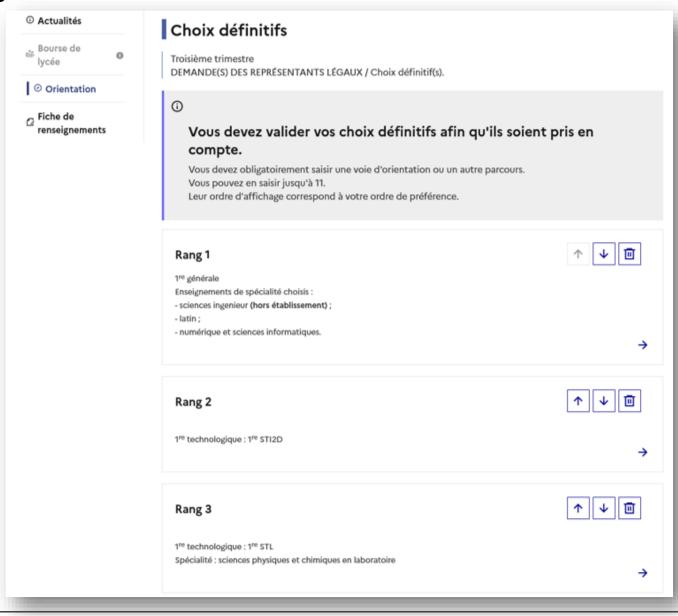
3. Validation des choix



Validation des choix définitifs

Le récapitulatif des choix définitifs est affiché et doit être validé pour être enregistré







Validation des choix définitifs



Un courriel avec le récapitulatif des choix définitifs est transmis à chaque représentant légal



4. Consultation et réponses aux propositions du conseil de classe



Consultation et réponses aux propositions du conseil de classe

